

COMPTE-RENDU

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE LES DIFFUSIONS EN LIGNE

Compte rendu de la réunion réseau #2 - Mardi 15 septembre de 14h à 16h en visioconférence.



Participant·es

Médiatrice de la réunion

Marianne Palesse

Déléguée générale d'Images en bibliothèques

Intervenant·es

Alice Guilbaud

Chargée de diffusion du documentaire - Catalogue Images de la culture, CNC

Site internet : <https://imagesdelaculture.cnc.fr/>

<https://imagesdelaculture.cnc.fr/hu/abonnement-visionnage-en-ligne>

Contact : idc@cnc.fr

Aurélie Solle

Responsable de la diffusion du Catalogue national des Yeux doc, Bpi

Site internet : <https://www.lesyeuxdoc.fr/>

Contact : 01 44 78 45 70 / aurelie.solle@bpi.fr

Eva Turrent

Directrice artistique chez Tènk

Site internet : <https://www.tenk.fr/>

Contact relation client : florian.cordier@tenk.fr

Pierre-Emmanuel le Goff et Guilhem Olive

Créateurs de La Vingt-cinquième Heure : e-cinema

Site internet : <https://www.25eheure.com/>

Contact : pierre-emmanuel@25eheure.com et guilhem@25eheure.com

Introduction – Marianne Palesse

Cette réunion a pour vocation d'accompagner les différentes structures lors de cette édition particulière du Mois du film documentaire. Notre volonté est que le Mois du doc perdure et ne soit pas fragilisé cette année, nous avons donc décidé d'étendre les conditions de participation. L'ADN du Mois du doc c'est la projection publique, mais cette année il est possible de participer de façon beaucoup plus large : entretiens avec des cinéastes, jeux-concours, projections en ligne, etc. Le but est de valoriser le documentaire en novembre !

La semaine dernière nous avons abordé la question du maintien de sa programmation dans les mêmes conditions que d'habitude. Le maintien d'une projection collective est pour le moment toujours possible, à condition de respecter les mesures sanitaires préconisées (ressource disponible sur notre site). Nous encourageons les structures à continuer à organiser des projections collectives si elles le peuvent.

Cette semaine nous allons nous concentrer sur la question de la diffusion des films en ligne. La semaine prochaine, nous explorerons encore d'autres formes d'alternatives, notamment les projections hors les murs dans des lieux parfois très originaux, les projections chez l'habitant, les projections itinérantes...

Au terme de cette édition particulière nous ferons un bilan pour réfléchir aux alternatives qui pourraient perdurer au-delà de cette édition. Il est possible que certaines expériences nous amènent à faire évoluer nos pratiques !

Les projections en ligne ne sont pas l'unique alternative mais une des alternatives, largement expérimentée par le public au sein du réseau, en particulier durant le confinement. C'est grâce aux diffusions en ligne que de nombreux festivals n'ont pas été contraints d'annuler leurs programmations mais ont pu les faire vivre auprès de leurs publics. Notre souhait à IB n'est pas de vous orienter vers une plateforme en particulier mais de vous présenter un maximum de ressources, d'outils, de partenaires, afin que l'information circule et que vous puissiez faire les choix adéquats pour votre structure. Nous avons plusieurs partenaires qui sont présent·es à cette réunion et qui vont vous présenter leur outil.

Nous sommes là pour vous renseigner mais c'est à vous de construire votre projet et de négocier un accord.

Imaginons que vous ayez fait votre programmation, mais que vous êtes obligés de l'annuler à cause d'une nouvelle directive sanitaire. Vous pouvez faire le choix de ne pas l'annuler mais de la basculer en ligne. Il y a différentes pistes possibles :

- Vous organisez une séance en ligne géolocalisée, avec une possibilité d'avoir un débat en ligne à l'issue du film avec des intervenants, avec la Vingt-Cinquième Heure (voir plus bas).
- Vous pouvez mettre en ligne le film sur une plateforme du type Vimeo. Dans ce cas-là, il vous faut obligatoirement l'accord de la production et négocier les droits pour une diffusion de ce genre. Il faut déterminer le montant, la durée de mise en ligne, le mode d'accès au film (mot de passe) et le nombre de personnes à qui vous allez envoyer le lien avec le mot de passe pour accéder au film.
- Vous pouvez construire une programmation de VOD à partir d'offres de plateformes. Par exemple, vous pouvez utiliser la Visionneuse du CNC avec les films du catalogue Images de la culture pour faire une sélection de films et donner accès à vos publics pour qu'ils les voient en ligne. Il y a également Les Yeux doc qui est le catalogue de films documentaires de la Bpi et destiné aux bibliothèques, AdavDigital, Tènk, La Médiathèque numérique, etc. En savoir plus : <https://imagesenbibliotheques.fr/ressources/la-vad-pour-les-mediathèques>
- Vous pouvez valoriser les films documentaires déjà accessibles gratuitement et légalement en ligne. Images en bibliothèques a recensé les principaux fonds : <https://imagesenbibliotheques.fr/ressources/voir-des-films-librement-gratuitement-et-legalement>

Les bibliothèques constituent le réseau qui a le plus expérimenté la complémentarité entre lieux physique et virtuel : offre VàD, bibliothèque numérique comme Arte VàD, CVS, UniversCiné, Les Yeux doc, Images de la culture, Tènk, etc. Si vous avez déjà une offre de VàD, cela peut être un moment vraiment intéressant pour développer votre offre. Ce sont des offres qui ont des dispositifs différents, avec des modèles économiques différents. Certaines plateformes ont un modèle forfaitaire, et d'autres fonctionnent avec le paiement à l'acte. Ces différences de fonctionnement ont une incidence directe sur la façon dont vous valorisez votre fonds. Il existe aussi de nombreux films accessibles légalement et gratuitement sur internet : pour en savoir plus vous pouvez accéder à notre ressource sur le sujet [disponible ici](#).

Le numérique ouvre aussi certaines possibilités avec des dispositifs "hybrides" à expérimenter, afin de ne pas opposer lieu physique et virtuel. Nous en parlerons plus tard notamment avec la Vingt-Cinquième Heure, il s'agit par exemple de projections se déroulant dans un lieu physique avec une accessibilité également en ligne pour voir le film en simultané et participer au débat. Ou bien organiser plusieurs projections dans différents lieux et partager le débat ensuite par visioconférence, etc.

Quelques points pratiques :

- Il n'y a pas d'encadrement des droits de diffusion des films en ligne, ni de rémunération des cinéastes et intervenants pour des visioconférence. Mais nous encourageons tout le monde à maintenir les montants des rémunérations et des droits des films pour une séance en ligne par rapport à une projection collective dans un lieu physique.
- Si vous organisez une projection en ligne, quand vous faites votre inscription au Mois du doc, **il faut que vous choisissiez “événement” et non pas “projection”**. Vous aurez ensuite le choix entre différents types d'événements, dont la diffusion en ligne. N'essayez pas de la faire passer pour une séance physique, cela créerait de la confusion au niveau des inscriptions. Et cela nous permettra de faire un bilan le plus précis possible ensuite.

Alice Guilbaud - Présentation du catalogue du CNC - Images de la culture

Images de la culture est un catalogue de documentaires géré par le Centre National du Cinéma qui s'est ouvert à la fiction il y a deux ans. Il comprend actuellement plus de 200 films dont une vingtaine de fictions. L'offre du CNC vous permet de programmer des films en ligne et de les proposer aux publics. Ce dispositif a d'abord été pensé pour les bibliothèques. Il s'agit d'un abonnement annuel à 120€ttc qui fonctionne de date à date et vous permet, en tant que programmateur de votre structure, de voir tous les films, et de constituer des sélections à proposer à vos publics constituées de 10 films maximum. Vous pouvez constituer 12 sélections par an. Vous pouvez faire des sélections thématiques, autour d'un cinéaste, etc.

Vous pouvez également partager avec les autres abonné·es les sélections que vous avez effectuées, et voir les programmations des autres structures. C'est un bon moyen pour avoir des idées de programmation et voir ce que les autres structures proposent à leurs publics.

Vous choisissez un identifiant, un mot de passe, ainsi que la durée de validité de votre programmation. Les films sont en accès illimité en nombre d'utilisateur·ices et nombre de visionnage. Une fois que la programmation est publiée, vous pouvez en faire la communication auprès de vos usager·es et il ne vous reste plus qu'à leur transmettre l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisi. Ils n'ont pas besoin de se créer un compte sur le site d'Images de la culture, ils doivent simplement se connecter à l'onglet “accès visionneuse”.

L'offre a d'abord été pensée pour les bibliothèques, cependant le catalogue étant accessible à toute structure culturelle, sociale ou éducative en contact direct avec son public, l'abonnement peut être souscrit par des structures associatives par exemple pour faire un prévisionnage. Cette offre a été imaginée au départ comme accompagnement de la projection publique en permettant un visionnage en ligne. Si vous voulez faire de la projection publique vous ne pouvez pas utiliser cette visionneuse, qui est exclusivement réservée aux projections en ligne. Mais vous pouvez acheter des DVD de visionnement public sur le site d'Images de la culture, ou alors un lien de projection (entre 5€ et 15€ ttc). Les tarifs proposés sont très bas, le catalogue Images de la culture s'inscrivant dans le cadre d'une offre de service publique ayant pour objectif de donner accès aux œuvres pour le plus grand nombre.

Environ 70 films entrent au catalogue chaque année, et d'autres en sortent lorsque nous n'avons plus les droits. Il y a de plus en plus de fictions grand public en plus des documentaires de création. Thématiques très variées : danse, architecture, théâtre, spectacle vivant, et de plus en plus faits de société, histoire.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions !

Aurélie Solle - Présentation de Les Yeux Doc

Les Yeux doc est un catalogue national de films documentaires géré par la Bpi qui acquiert les droits pour 10 ans. Les films sont sélectionnés par la commission nationale d'IB, comme pour d'autres catalogues puis par une commission de bibliothécaires de la Bpi. Nous sommes tou·tes aussi bibliothécaires donc attaché·es à cette dynamique-là, et nous cherchons à donner une cohérence à ce catalogue.

La plateforme est moins restrictive qu'avant, elle est maintenant accessible à toutes les bibliothèques qui reçoivent du public, et non plus exclusivement les bibliothèques. Nous nous adressons à tout un réseau de bibliothèques sur des territoires divers. Actuellement on a 415 films disponibles. C'est une plateforme pérenne puisque nous avons les droits de ces films pour 10 ans. Une quarantaine de nouveautés entrent chaque année, c'est variable mais on essaie de maintenir ce rythme. On est également attentif·ves à l'éditorialisation de la plateforme, qui est organisée en plusieurs rubriques thématiques qui comportent des articles axés sur le catalogue. Notre but en tant que service public est que les films dont on acquiert les droits soient le plus vus possible. On vous aide ensuite à faire de la médiation, à valoriser les films.

La plateforme a été développée techniquement par Arte, qui assure la commercialisation et la technique. La Bpi s'occupe du contenu, de la diffusion et de la promotion. Plusieurs offres existent : offre destinée à la projection : 120€ pour 3 projections la 1ère année, 60€ les autres années. Celles-ci peuvent être combinées avec la diffusion en ligne. Il existe également un forfait qui dépend du nombre d'abonné·es de votre bibliothèque.

Notre plateforme est en évolution constante, on essaie de tenir compte des retours et de ce qui se passe concrètement sur le terrain. Nous sommes attentif·ves au réseau, je me déplace dans les différentes bibliothèques pour voir ce qui s'y passe. Notre lettre d'info mensuelle permet de montrer que derrière ce système il y a des gens... nous développons aussi des ressources pour informer sur le destin d'un film, beaucoup de gens passionnés travaillent avec nous. On essaie de réfléchir à tous les biais par lesquels on peut vous aider sur le terrain pour que les professionnel·les puissent s'approprier les ressources qu'on propose: entretiens téléphoniques, journées professionnelles.

Je suis assez disponible pour voir avec vous comment on peut vous aider dans vos interrogations, vos doutes en cas de re-confinement etc. L'idée c'est que les films continuent à être vus, qu'ils soient accompagnés et que le public y ait accès.

Eva Tourrent – Présentation de Tënk

Tënk est une offre de VàD spécialisée dans le documentaire d'auteur·ice qui fonctionne par abonnement payant. On n'est pas une institution publique mais une coopérative, basée à Lussas. Notre public-cible est varié : des particulier·es évidemment, mais également des institutions, des médiathèques, des groupes. Le tarif pour les particulier·es est de 6€/mois, et pour une structure cela dépend du nombre d'abonné·es : cela se fait au cas par cas.

N'hésitez pas à contacter Florian Cordier chargé de relation client pour toute information : florian.cordier@tenk.fr.

Le site de Tënk s'organise autour de thématiques composées de plusieurs films aux formats et durées variables. 7 nouveaux films sont proposés chaque semaine, et chaque film reste disponible pendant deux mois. Au total, entre 60 et 70 films sont disponibles simultanément, toujours avec un accompagnement éditorial : le résumé mais aussi un avis critique des programmeur·ices. Lorsque les films ne sont plus disponibles, certains peuvent toujours être accessibles à la location (2€/48heures).

Chaque mois, un focus rassemble 7 films autour d'une thématique. Ces "Escalaes" sont à découvrir sur : <https://www.tenk.fr/p/cinematheque-du-documentaire>, elles peuvent vous donner des idées de programmations.

Pierre-Emmanuel le Goff et Guilhem Olive – Présentation de la Vingt-Cinquième Heure

Marianne Palesse

La Vingt-Cinquième heure a été largement découverte pendant le confinement et elle a frappé par sa malléabilité et toutes les possibilités offertes : rencontres avec producteur·ices, cinéastes, intervenant·es par visioconférence.

Nous sommes aussi intéressés par le concept de séance hybride, qui correspond au fait de proposer simultanément à horaire fixe une séance en présentiel et en numérique. Hybridité de la projection du film + du débat. Tout le monde peut participer au même débat puisqu'il est filmé et rediffusé en même temps. Les intervenant·es peuvent être présent·es dans la salle ou à distance, ou certain·es sur place et d'autres à distance - toutes les combinaisons sont possibles, c'est comme une boîte à outils qui peut s'utiliser de différentes façons. Et les débats sont filmés donc ensuite libre à vous d'en faire des cycles que vous pouvez proposer sur votre chaîne YouTube, comme ressource, etc.

Pierre-Emmanuel le Goff

Je vais faire une petite présentation globale et historique de notre plateforme : La Vingt-Cinquième Heure un dispositif de diffusion de films avec géolocalisation. Nous nous sommes beaucoup développés au moment du confinement lié au Covid, quand nous avons pressenti la fermeture d'un grand nombre de lieux culturels et la mise en danger de tout cet écosystème.

Mais au-delà même du contexte de la crise sanitaire et de l'urgence de trouver des solutions pour les salles de cinéma, nous avons aussi cherché à permettre de façon plus pérenne la multiplication des rencontres avec les réalisateur·ices qui peuvent être compliquées et chronophages, ainsi qu'un meilleur accès aux séances pour le public empêché.

Cet outil se base ainsi sur la possibilité d'organiser le maximum de rencontres, et de toucher le maximum de personnes. Pendant le confinement nous avons organisé un millier de projections virtuelles avec 200 salles partenaires, et hébergé une centaine de rencontres avec intervenant·es organisées par les distributeur·ices ou les exploitant·es. Nous avons également organisé des séances avec plusieurs salles simultanément. On s'est retrouvés avec des séances avec encore plus de spectateur·ices que ça aurait pu être le cas en physique, dont une qui a rassemblé 1200 spectateur·ices par exemple.

Nous améliorons l'outil pour qu'il soit encore plus efficace pour les festivals, et pour créer une système de diffusion hybride en physique et en virtuel, nous mettons en place un dispositif "Clé en main". Nous avons déjà expérimenté cela la semaine dernière pour la Fête de l'Humanité : une projection en physique et en même temps en virtuel, suivie de questions des deux types de publics. C'est un pas vers les publics empêchés et aussi vers les salles qui devraient possiblement être fermées de nouveau.

Guilhem Olive

Le principe de base était de travailler avec les salles de cinéma par le biais de la géolocalisation. Il s'agit de recréer une "salle virtuelle" pour les salles qui ne peuvent pas organiser de séance dans leur établissement.

C'est nous qui gérons la billetterie avec un système de reversement des droits (40% pour la salle de cinéma, 40% pour le distributeur et 20% pour nous).

Il existe également un dispositif pour les séances non commerciales. Dans ce cas, les lieux négocient en amont avec la production les droits du film et nous facturons un montant au producteur pour la mise en ligne du film et la création de la salle virtuelle (25% des droits de diffusion avec un minimum de 40€).

Visuellement, le site ressemble à une salle de cinéma, et nous avons monté une mécanique d'avant-séance : décompte, les lumières s'éteignent, etc. On peut passer des bandes-annonces avant le film (présentation de votre programmation etc), le jingle du diffuseur, des courts-métrages avec notre partenaire l'Agence du court-métrage, etc. À la fin de la séance, les intervenant·es arrivent. Il·elles peuvent être plusieurs en simultané, avec éventuellement des personnes ne parlant pas français et un doublage en direct. Il peut aussi y avoir un·e responsable de salle ou de médiathèque.

En plus de cet accompagnement par visioconférence, il existe un système de messagerie en direct auquel on peut avoir accès depuis son téléphone pour participer au débat.

Par ailleurs, nous disposons d'un catalogue de 150 films, qui regroupe des films sortis récemment et dont les droits sont négociés pour des diffusions en ligne. Mais nous vous offrons également la possibilité de projeter des films qui ne sont pas dans notre catalogue, dont vous devez négocier les droits en amont.

Marianne Palesse

Les droits négociés sont-ils équivalents dans le cas de projections virtuelles par rapport aux projections en physique ? Et qu'en est-il de la rémunération du cinéaste ?

Pierre-Emmanuel le Goff

Oui on remarque que cette pratique se cale sur la pratique tarifaire des séances physiques. On essaie de créer une expérience similaire à l'expérience en physique. On rassure les diffuseurs sur le fait que ce dispositif ne touche pas des milliers de personnes, cela ne met pas en danger la fréquentation des salles. La limite fixée par la géolocalisation (qui détermine un périmètre géographique d'accès au film) permet de limiter l'étendue de la diffusion, à l'image d'une projection dans un lieu physique.

On peut également faire des jauges limitées, tout dépend des accords négociés avec les AD. On s'est rendu compte qu'il y avait peu de déperdition de spectateur·ices pendant la séance, les spectateurs suivent bien la séance jusqu'au bout et assistent au débat.

Ça nous est arrivé de partager la dernière partie de la projection ou le débat publiquement, via Facebook notamment. Cela permet de faire un coup de communication sur vos activités. On a également le désir de neutraliser notre empreinte carbone donc on prélève 10 centimes sur le prix du billet qu'on dédie à cette cause.

Pour la rémunération du cinéaste, lorsqu'il y a une billetterie payante, on ajoute 1 euro au prix du ticket qui ira au cinéaste. Lorsqu'il y a beaucoup de monde à la séance, cela peut faire une belle rémunération. Quand la séance est gratuite (avec une structure non commerciale), c'est à la structure qui organise la séance de gérer cela directement avec le cinéaste.

Marianne Palesse

C'est votre plateforme qui s'occupe de tout ce qui permet un confort pour les participant·es. Plusieurs structures qui travaillent en réseau donc les projections dans plusieurs lieux en simultané peuvent être très intéressantes pour elles. En ce qui concerne les interventions, on est tombé·e d'accord sur le fait que c'était important de maintenir les rémunérations des intervenant·es mêmes si elles et eux ne se déplacent pas. Les rémunérations sont très variables. On observe que beaucoup de structures payent 150 euros le cinéaste venu présenter son film.

Voici un document récapitulatif résumant la rémunération des intervenant·es : [ici](#).

Erika Mary

Nous envisageons la diffusion en ligne comme un plan B si la projection collective ne peut pas avoir lieu.

Pierre-Emmanuel Le Goff

Je rebondis sur ça parce que justement on ne pense pas la diffusion en ligne comme un plan B mais comme quelque chose de simultané ce qui permet de rassurer les investisseur·ses et les organisateur·ices.

Marianne Palesse

Mais au cas où on mise sur une séance en présentiel, on peut vous solliciter à la dernière minute pour rebasculer la séance en virtuel et serez-vous en mesure de répondre à toutes les sollicitations ? Ou bien faut-il anticiper ce plan B et prendre contact avec vous dès maintenant pour préparer cette éventualité ?

Pierre-Emmanuel Le Goff

De notre côté la démarche est rapide, mais si les ayants droit prennent leur temps ça peut retarder le processus. Mais quelques jours suffisent pour mettre en place la séance virtuelle de notre côté. Ce n'est donc pas nécessaire d'anticiper plusieurs semaines à l'avance.

Par contre, vous pouvez préparer le terrain auprès des ayants droit et des partenaires, afin de convenir des modalités de ce plan B. Cela ira beaucoup plus vite ensuite si vous devez changer votre projection physique en virtuel.

Chantal

En cas de diffusion hybride, doit-on payer deux fois les droits de projection (pour la séance en salle et la diffusion en ligne) ?

Marianne Palesse

Il s'agit de trouver un accord de gré à gré avec les ayants droit. Il faut être raisonnable des deux côtés : si la salle est à jauge réduite de moitié et que vous proposez un accès en ligne pour combler la jauge, vous pouvez sans doute négocier cela sans droits supplémentaires. S'il s'agit de toucher un large public en ligne en plus de la projection physique, il serait cohérent de payer des droits supplémentaires. Tout cela est à discuter.

Image de ville

Comment c'est organisé sur le site quand il y a des cycles de projections ? On y accède via notre site ou celui de la Vingt-Cinquième Heure ?

Guilhem Olive

Pour l'instant c'est en passant par notre site, mais on réfléchit à de nouvelles évolutions de notre site pour proposer un parcours utilisateur plus simple et faire en sorte que la salle virtuelle soit accessible à la fois via notre site et via le site de la structure organisatrice.

Marianne Palesse

Merci pour tout ce qui a été échangé pendant cette deuxième réunion de préparation au Mois du doc. Rendez-vous mardi prochain pour le dernier rendez-vous.